



JOURNÉE « LA FRANCOPHONIE »
« L'ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER INTERPELLE
LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE »
7 JUIN 2024

PROPOS INTRODUCTIFS

par Jean du BOIS de GAUDUSSON

Professeur émérite à l'université de Bordeaux,
président honoraire de l'université Montesquieu-Bordeaux IV,
ancien président de l'AUF, président de la 3^e section de l'ASOM

La Francophonie est marquée par le fer rouge d'un engagement fondamental qui lui donne son identité : l'engagement pour une communauté de valeurs construite autour de la démocratie, des droits humains, de l'État de droit et de la liberté ; cet engagement s'est considérablement approfondi à partir des années 90 avec les éveils démocratiques portés par la vague de libéralisation politique qui a touché notamment l'Afrique, l'Europe centrale et de l'Ouest. C'est un choix majeur effectué à partir du III^e Sommet à Dakar, avec la Charte de la Francophonie adoptée en 1997 ; et plus encore avec la déclaration de Bamako du 3 novembre 2000, selon laquelle : « la Francophonie et la démocratie sont indissociables : il ne saurait y avoir d'approfondissement du projet francophone sans une progression constante vers la démocratie et son incarnation dans les faits ». Ce texte n'est pas simplement déclaratoire ; il est un instrument normatif engageant les États et gouvernements sous peine – ainsi que le prévoit le chapitre 5 – de la mise en œuvre de procédures et de l'application de sanctions en cas de crise de la démocratie ou de violations graves des droits de l'Homme.

C'est un fait acquis : une des caractéristiques de l'institution multilatérale qu'est la Francophonie et de son histoire est de lier son sort à la réalisation de la démocratie et au respect d'un certain nombre de principes et de règles énoncés autour des droits humains, de l'État de droit et de la liberté, ainsi qu'à la mise en œuvre des actions de l'Organisation internationale de la Francophonie ; ses programmes sont construits sur ces dispositions et réservent une place primordiale à appui de l'État de droit, à la justice et cours constitutionnelles, à la diffusion du droit, aux processus électoraux, et bien d'autres. La Francophonie parie et mise sur l'essentiel investissement institutionnel, car il n'y a pas de démocratie sans institutions même si, d'évidence, elle ne se réduit pas à celles-ci. Au fil des années et de ses programmes, la Francophonie apparaît sans conteste comme un espace de construction et de développement démocratiques.

Mais le rôle joué dans ce sens par la Francophonie s'exerce dans un contexte mondial renouvelé qui, aujourd'hui, suscite bien des interrogations, des doutes, tant sur l'objectif à atteindre que sur les moyens d'y parvenir. L'heure est aux constatations désabusées sur le « crépuscule des démocraties » qui s'essouffent, de leur perte d'attractivité dans un monde affecté par une fragmentation remettant en cause les modèles démocratiques, les classifications traditionnelles entre régimes démocratiques



et régimes autoritaires, illibéraux, néo-autoritaires, voire dictatoriaux, qui font que l'on n'hésite plus à voir dans les coups d'État contre des régimes régulièrement élus les... ultimes gardiens de... la démocratie...

Il y a là autant d'évolutions, de confusions, de manipulations de nature à rendre délicat, voire contesté, l'exercice par la Francophonie de ses missions toujours affichées de promotion et de défense de la démocratie et de ses valeurs. D'autant que se côtoient dans son organisation des États, des gouvernements ayant des options différentes de la démocratie, parfois même la récusant dans le fond, ou encore ne partageant plus pleinement les mêmes valeurs, pourtant toujours proclamées par les chartes et déclarations des sommets. N'y a-t-il pas là l'origine du développement d'une opinion visant à ce que finalement la Francophonie abandonne – ou fasse passer au deuxième plan – sa mission politique, c'est-à-dire démocratique ?

On comprendra que l'on ne partage pas un tel parti, qui dans un sens reviendrait à banaliser l'Organisation et à la placer dans le concert de multiples autres institutions spécialisées ; la Francophonie ne saurait renoncer, à l'époque contemporaine, à l'exercice d'une mission, politique et éthique, plus essentielle que jamais pour sa raison d'être et sa légitimité.

Il y a deux séries de raisons à cela :

D'une part, l'époque est marquée par le développement de nouveaux discours démobilisateurs dans un monde fait d'affrontements, de contestations occasionnellement brutales des modèles existants – parfois qualifiés de représentants de la « pensée occidentale » [*sic*] –, où sont proposées, imposées, d'autres approches, plus ou moins radicales, de nouveaux paradigmes, au nom d'une exigence de décolonisation et alimentant les courants décoloniaux, voire indigénistes, de nature à porter atteinte aux fondamentaux démocratiques. Le propos n'est pas général, mais il se développe et il justifie que la Francophonie fasse entendre dans le monde sa voix et celle des valeurs qu'elle porte.

D'autre part, l'époque est aussi celle de la recherche de nouveaux modèles et dispositifs institutionnels démocratiques permettant de tenir compte de la diversité des contextes, de consacrer les mythes fondateurs des sociétés et leurs valeurs traditionnelles nécessaires à l'ancrage des institutions et de la démocratie. Le sujet est resté longtemps tabou et l'exercice est délicat, eu égard au risque de verser dans le relativisme des valeurs, mais inévitable dans un monde menacé par des tentations mortifères pour la démocratie, l'État de droit et les libertés. On est fondé à soutenir que la Francophonie dispose d'un avantage comparatif majeur pour se livrer à une telle réflexion, avec une de ses originalités qui fait sa spécificité parmi les organisations internationales et multilatérales : l'existence de réseaux institutionnels.

L'histoire de l'OIF et de ses opérateurs est animée par une série de réseaux institutionnels – les RIF, dira-t-on –, d'institutions judiciaires de toute nature, de chercheurs et universitaires, de médias, d'institutions de contrôle électoral, et de bien d'autres : on en recenserait seize réunissant six cents institutions... Réseaux qui se rencontrent, confrontent leurs expériences, leurs réflexions – divergentes voire opposées –, et qui apparaissent comme sources et forces de proposition d'innovation, souvent concrètes et articulées sur le terrain. On les considère – et nous en avons fait l'expérience dans le domaine de la recherche scientifique et universitaire ou de l'ingénierie constitutionnelle et institutionnelle – comme des traits d'union entre la sphère étatique et ce que l'on dénomme la société civile et ses acteurs, encore trop souvent invisibles, comme en quelque sorte des vigies de la démocratie et une manifestation de cette gouvernance par le bas. À une époque où l'on s'accorde sur la nécessité, pour reprendre les mots de bien des ouvrages et articles, de « réinventer » la démocratie et de procéder à sa « refondation », ces réseaux sont un maillon essentiel à l'établissement ou au rétablissement de ce



dont ne saurait se passer la démocratie : la confiance entre populations et gouvernants, entre les États et les sociétés, lien trop souvent rompu, ignoré, voire refusé, et dont dépend l'effectivité des institutions et des valeurs qu'elles portent. Il appartient à l'OIF et aux opérateurs déjà engagés dans cette voie, si la Francophonie veut être partie prenante dans les grands enjeux du monde et de la démocratie, de développer ces relais et leur rôle ; la démocratie passe par les institutions, mais aussi par les idées et les hommes, ceux qui constituent et font vivre ces réseaux. Et c'est certainement un des défis de la Francophonie et de son engagement.

Un autre défi, d'une autre nature, concerne l'espace d'intervention de la Francophonie et de son organisation : celui-ci a surtout concerné les pays en transition et en consolidation, politique et démocratique. Certes, mais son sort ne dépend-il pas aussi de sa capacité à aborder en profondeur les questions qui se posent ailleurs, dans ce que l'on appellera, par commodité de présentation, les pays du Nord, dans les pays entrés en postdémocratie ou dira-t-on, en postmodernité (?), à la recherche de nouvelles gouvernances et modalités de réponse aux attentes et exigences des sociétés et de leurs populations ? Autant de pays confrontés à une série de questions qui, si elles ne sont pas surmontées par de nouvelles régulations et approches, risquent d'être sources de déstabilisation et de déconsolidation démocratiques ? Autant de champs de réflexion qui d'ailleurs concernent, d'une manière ou d'une autre, toutes les parties de la Francophonie... Que l'on se souvienne que les « nouvelles » technologies et intelligences, artificielles ou non, n'ont pas de frontières et offrent à la Francophonie une occasion d'échanges et d'imagination créatrice, si nécessaires au respect de valeurs fondamentales et, finalement, de la dignité humaine. ○